

LES ASSOCIATIONS DU LYCÉE COROT

L'ASSOCIATION SPORTIVE

- L'Association Sportive permet aux **élèves volontaires** d'exercer des activités physiques le mercredi après-midi et certains jours entre 12h00 et 13h00 dans le cadre d'entraînements ou de compétitions scolaires.
- Multi-activités : Différents sports peuvent être pratiqués en compétition ou en loisir avec une seule licence et ce, pour l'année scolaire entière.
- Possibilité de s'inscrire aux cycles de formation d'éducateur ou d'arbitre (proposée dans diverses activités sportives.)
- Encadrement des entraînements et des compétitions assuré par les enseignants d'E.P.S.
- Au-delà de l'aspect purement sportif et de l'esprit de compétition, cette association a également pour but de développer l'esprit associatif, la responsabilisation, le respect des autres et les règles de vie sociale. L'association a aussi pour mission de poursuivre l'apprentissage réalisé en cours d'E.P.S. en permettant à chacun d'atteindre son meilleur niveau de performance possible.



Les **inscriptions** à l'Association Sportive auront lieu dès le début d'année auprès des professeurs d'EPS. Un imprimé comprenant l'autorisation parentale sera fourni à l'élève ou téléchargeable sur le site du lycée.

Le prix de la licence sera fixé en début d'année scolaire et réglé auprès du Professeur d'EPS. Les chèques seront libellés au nom de l'AS du Lycée Camille Corot.

L' A.S. C'EST :



... du badminton ...

... du volley ...



... de l'escalade ...

... et une belle sortie sportive en Juin !

LA COOPÉRATIVE :

La coopérative du Lycée Camille COROT est une association de type loi 1901.

La coopérative a pour objet de :

- développer les activités culturelles et socio-éducatives en participant au financement des voyages scolaires et périscolaires notamment en prenant en charge de façon totale ou partielle les frais de voyages et sorties y compris la **part accompagnateurs**.
- mettre en œuvre des projets coopératifs.
- contribuer au renouvellement des équipements et à l'aménagement des espaces du lycée et de participer au financement des activités et projets pédagogiques de l'établissement (achat de fournitures et de documentation).



Tous les lycéens peuvent adhérer à la coop. Les **inscriptions** se font par le biais du dossier d'inscription en fin d'année scolaire. La cotisation est de 10€.

LA "COOP" C'EST :



Le financement de la cérémonie du lancer de chapeau en fin d'année pour les terminales.

Le financement des parts accompagnateurs pour les voyages: Auvergne, Angleterre, Italie...



L'achat du matériel pour le club musique.

Pour 2024-25, de nombreux projets sont encore à l'étude et ne pourront être réalisés que grâce à la coopérative !

LA MAISON DES LYCÉENS

La Maison des lycéens (MDL) est une association loi 1901 **gérée par les élèves et pour les élèves**. Elle a pour objectif de fédérer des initiatives portées par les lycéens du Lycée Camille Corot au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires. La MDL favorise la prise de responsabilité des élèves au sein de l'établissement, en stimulant leur esprit d'initiative, travail en équipe, leur envie d'entreprendre.



Tous les lycéens du lycée Camille Corot peuvent adhérer et devenir membre de la MDL du Lycée Camille Corot. La cotisation est fixée à 5€.

LA "MDL" C'EST :

- La gestion de la "Cafétéria"
- L'organisation de la "Journée de l'élégance".
- La vente des fleurs pour la Saint Valentin.
- Le Quiz musical.
- Le concert de fin d'année.
- Le financement de la sortie à l'Alpe d'Huez
- L'élection Miss et Mister Corot.
- l'achat de jeux et équipements sportifs pour les élèves.

